



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 22 juin 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît GAILLARD et crts « Faire cesser le scandale Uber au plus vite à Lausanne ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, y compris en s'associant à d'autres villes et en sollicitant l'action des niveaux institutionnels supérieurs,

- *pour faire cesser, à Lausanne, les pratiques désormais jugées illégales de la multinationale Uber dans les services de transport de personnes et de livraison de repas,*
- *pour permettre aux travailleuses et travailleurs concernés de faire respecter leurs droits. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mercredi vingt-deux juin deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :